



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt trois mai à seize heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 17 mai 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D7-5-2-89

OBJET : POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE SCI L'ENTRACTE /
DALL'AGNOL ALAIN

Étaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel. TERRENNE Jean Paul (pouvoir donné à Jean Michel BAYLET), DELACHOUX Jean-Paul (pouvoir donné à Oliver RENAUD), RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal (pouvoir donné à Eric DELFARIEL), DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane., Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

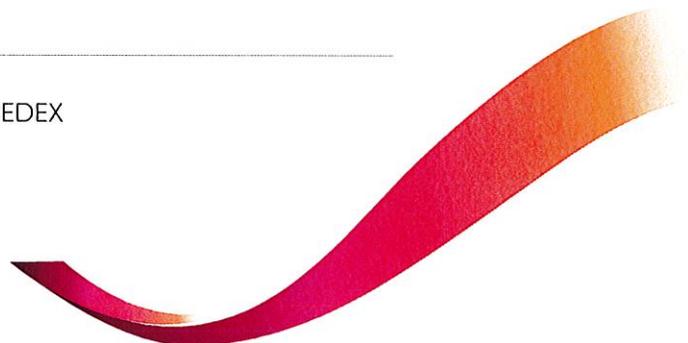
Absents excusés :

Monsieur Jean DUPUY

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Monsieur Stéphan RATTO a été désigné secrétaire de séance



2022D7-5-2-89

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SCI L'ENTRACTE / DALL'AGNOL ALAIN

La Communauté de Communes est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise par la SCI L'ENTRACTE / DALL'AGNOL Alain située à VALENCE D'AGEN déposé conjointement auprès des services de la CC2R par accusé de réception en date du 15 février 2022, dont le coût prévisionnel de projet est aujourd'hui finalisé.

Comme le prévoit le nouveau dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de communes des Deux Rives par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, la CC2R doit se prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Le bureau communautaire ayant de plus délégation pour l'attribution individuelle des aides, le Président présente donc le projet concerné.

Présentation du projet :

La SCI L'ENTRACTE par l'intermédiaire de son gérant Mr Alain DALL'AGNOL, a le projet de réhabilitation d'un immeuble place Nationale à Valence d'Agen avec un commerce en rez de chaussée (ex bar brasserie le Lounge).

Ce projet d'investissement et de développement économique permettra l'ouverture d'un bar brasserie au deuxième semestre 2022 avec la création de 3 emplois au minimum par le futur exploitant du fonds de commerce de ce lieu.

Coût prévisionnel du projet :

Total de dépenses d'investissement immobilier éligibles :	208 935,21 € HT
dont démolition gros oeuvre	16 255,00 € HT
Isolation, placoplâtre	18 545,30 € HT
Electricité, plomberie	40 929,24 € HT
Charpente, couverture	60 028,26 € HT
Peinture commerce	14 171,77 € HT
Peinture extérieure façade	15 787,66 € HT
Aménagements cuisine	19 197,09 € HT
Menuiseries	24 020,89 € HT

Plan de financement

- Financement du projet par prêt bancaire et sur les fonds propres de la SCI et du porteur de projet.

- Aide à l'immobilier d'entreprise sollicité auprès de la Communauté de Communes des deux Rives à hauteur du taux maximum d'aides publiques à l'immobilier de 20 % soit 41 787,04 €.

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, il est important pour le développement économique du territoire, de soutenir ce projet de développement d'activité professionnelle sur les deux rives avec une participation financière à hauteur de 41 787,04 € qui ne peut générer dans ce cas de co-financement de la Région Occitanie, cette dernière étant amenée à intervenir sur le volet aide à la création et à l'investissement matériel.

La commission économie - artisanat - commerce - emploi - formation en date du 27 avril 2022, présidée par Christiane LECORRE, a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président propose donc :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 41 787,04 € à la SCI L'ENTRACTE / DALL'AGNOL Alain située à VALENCE D'AGEN,
- de lui donner délégation ou son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 41 787,04 € à la SCI L'ENTRACTE / DALL'AGNOL Alain située à VALENCE D'AGEN,
- de donner délégation au Président ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

Fait à Valence d'Agen, le 23 mai 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 24 mai 2022

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

27 MAI 2022

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales le

27 MAI 2022

AR Préfecture

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE SCI L'ENTRACTE : DALL'AGNOL ALAIN

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20220523-2022D7_5_2_89-DE

Numéro d'acte : 2022D7_5_2_89

Date de décision : 23/05/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions / attribuées)

Fichier acte : 2022D7-5-2-89_Politique de développement économique_Aide à l'immobilier d'entreprise boulangerie SCI l'entracte.Dall'agnol Alain.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 27/05/2022 10:36:52

Date de réception de l'AR : 27/05/2022 10:37:19